

LE CENTRE D'EXPOSITION MONT-LAURIER
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2020

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Résultats et évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 13
Renseignements complémentaires	14 - 15



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
LE CENTRE D'EXPOSITION MONT-LAURIER

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme LE CENTRE D'EXPOSITION MONT-LAURIER (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2020, et les états des résultats et évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de dons, contributions et activités de financement dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons, contributions et activités de financement, aux résultats nets, à l'actif net et à l'actif.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Allard Guilbault Mayer Millaire inc.

Par *Anick Millaire, CPA auditeur, CA*

Anick Millaire, CPA auditeur, CA

Mont-Laurier, Québec
Le 10 juin 2020

LE CENTRE D'EXPOSITION MONT-LAURIER
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

Page 5

	2020	2019
Produits		
Subventions et services (tableau A)	180 188 \$	268 942 \$
Dons, contributions et activités de financement (tableau B)	54 827	44 455
	235 015	313 397
Charges		
Administration générale et coordination (tableau C)	96 985	102 849
Fonctionnement (tableau D)	16 291	14 666
Activités muséologiques, éducatives et Dimanches-Desjardins (tableau E)	32 070	26 716
Frais de propriété (tableau F)	34 505	42 667
Frais de réaménagement (tableau G)	40 703	96 855
	220 554	283 753
Excédent des produits sur les charges	14 461	29 644
Actif net au début	12 681	(16 963)
Actif net à la fin	27 142 \$	12 681 \$

Projet de réaménagement (note 3)

LE CENTRE D'EXPOSITION MONT-LAURIER

BILAN


31 MARS 2020


Page 6

Actif	2020	2019
Actif à court terme		
Encaisse	39 291 \$	73 990 \$
Débiteurs (note 4)	44 597	38 389
Frais payés d'avance	3 805	4 180
	87 693 \$	116 559 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 6)	25 800 \$	44 878 \$
Subventions perçues d'avance (note 7)	9 000	4 000
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 8)	11 465	
Dette à long terme renouvelable au cours du prochain exercice (note 8)	14 286	55 000
	60 551	103 878
Actif net		
Non affecté	27 142	12 681
	87 693 \$	116 559 \$

Engagements contractuels (note 9)

Événements postérieurs à la date du bilan (note 10)


Marguerite Beaudin, administrateur


administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LE CENTRE D'EXPOSITION MONT-LAURIER**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020**

Page 7

	2020	2019
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	14 461 \$	29 644 \$
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(6 208)	(26 730)
Frais payés d'avance	375	(1 163)
Créditeurs	(19 078)	10 835
Subventions perçues d'avance	5 000	(5 000)
	(19 911)	(22 058)
	(5 450)	7 586
Activité de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(29 249)	-
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(34 699)	7 586
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	73 990	66 404
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	39 291 \$	73 990 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), administre un centre d'exposition et est considéré comme un organisme sans but lucratif aux fins de l'impôt sur les bénéfices.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui influent sur le montant des actifs et des passifs et les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date du bilan ainsi que sur le montant des produits et des charges de l'exercice. Ces estimations sont révisées périodiquement et, s'ils s'avèrent nécessaires, des ajustements sont portés aux résultats de l'exercice où ils sont connus.

Constataion des produits

Les produits de camp de jour et d'activités culturelles sont constatés lorsque les services sont rendus conformément aux conditions des accords de vente.

Constataion des apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Contributions en nature

Les contributions en nature sont comptabilisées aux états financiers de l'organisme lorsqu'il est possible de déterminer de manière précise la valeur du service reçu.

Services reçus à titre bénévole

L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et de la dette long terme.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

L'organisme présente, dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

3. Projet de réaménagement

Un projet pour le déménagement et l'implantation du Centre d'exposition à l'intérieur du bâtiment de l'Hôtel de ville de Mont-Laurier a été mis en place au cours de l'exercice 2012 en partenariat avec la Ville de Mont-Laurier. Les coûts de ce projet sont évalués à 2 281 600 \$ taxes incluses par la direction de l'organisme, dont environ 90 % sera financé par le Ministère de la Culture et des Communications du Québec et Patrimoine Canadien sous certaines conditions. Une aide financière en provenance de la Ville de Mont-Laurier sera également disponible au financement de ce projet. La part à être assumée par le Centre d'exposition pour ce projet est estimée à environ 55 000 \$ par la direction, celle-ci a déjà été déboursée au cours des exercices précédents. Un emprunt, d'un montant de 55 000 \$, a également été contracté pour le paiement des dépenses engagées en plus de la part à être assumée par le Centre d'exposition. Le remboursement de cet emprunt sera assuré par les subventions à venir en provenance de différentes parties.

4. Débiteurs

	2020	2019
Subventions à recevoir	42 931 \$	32 657 \$
Taxes de vente à recevoir	1 666	5 732
	<u>44 597 \$</u>	<u>38 389 \$</u>

5. Emprunt bancaire

L'emprunt bancaire, d'un montant maximum autorisé de 20 000 \$, porte intérêts au taux de 7,2 %. Au 31 mars 2020, l'emprunt bancaire n'était pas utilisé.

6. Crédoiteurs

	2020	2019
Fournisseurs et charges à payer	6 783 \$	25 132 \$
Salaires, charges sociales et vacances à payer	19 017	19 746
	<u>25 800 \$</u>	<u>44 878 \$</u>

Les sommes à remettre à l'État sont de 6 280 \$ (7 222 \$ en 2019).

7. Subventions perçues d'avance

	2020	2019
Subvention - MRC d'Antoine-Labelle	5 000 \$	-
Subvention - Caisse Desjardins	4 000	4 000
	<u>9 000 \$</u>	<u>4 000 \$</u>

Au cours de l'exercice 2019, l'organisme avait encaissé un montant de 4 000 \$ applicable à l'exercice 2020, donc ce montant avait été reporté au 31 mars 2019. Ainsi, ce montant de 4 000 \$ a été imputé en revenus de subvention dans l'exercice 2020. De plus, au cours de l'exercice 2020, l'organisme a encaissé pour 9 000 \$ de subventions qui ont été reportées et seront imputées en revenus au cours de l'exercice 2021.

8. Dette à long terme

	2020	2019
Emprunt d'un montant original de 55 000 \$, 4,1 %, cautionné par la ville de Mont-Laurier, remboursable par un premier versement de 27 000 \$ et par la suite par versements mensuels de 1 217 \$, renouvelable au cours de l'exercice 2021 et échéant au cours de l'exercice 2022.	25 751 \$	55 000 \$
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	11 465	-
Dette à long terme renouvelable au cours du prochain exercice	14 286	55 000
	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

9. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'organisme en lien avec les frais de professionnels pour le projet de réaménagement totalisent 1 463 793 \$ taxes incluses et les versements à effectuer au cours du prochain exercice sont les suivants :

2021	1 463 793 \$
------	--------------

Les engagements pris par l'organisme sont en lien avec le projet pour le déménagement et l'implantation du Centre d'exposition à l'intérieur du bâtiment de l'Hôtel de ville de Mont-Laurier. Les coûts de ce projet seront financé majoritairement par le Ministère de la Culture et des Communications du Québec et par Patrimoine Canadien.

10. Événements postérieurs à la date du bilan

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'écllosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde. Cette pandémie a eu des répercussions sur l'organisme.

Au cours de l'exercice 2020, l'organisme avait commandé des équipements d'éclairage et d'audiovisuel pour un montant de 103 443 \$, ces équipements sont subventionnés par Patrimoine Canada et devaient être acquis avant le 31 mars 2020. Cependant, due à la pandémie, ces équipements n'ont pas pu être livrés avant le 31 mars 2020 et ils ne le sont toujours pas en date du 10 juin 2020. En avril 2020, l'organisme a encaissé la subvention de Patrimoine Canada relative à ces équipements d'une valeur de 103 443 \$. Patrimoine Canada est au courant de la situation exceptionnelle et a accepté d'octroyer la subvention même si les équipements n'étaient pas livrés en date du 31 mars 2020. Ainsi, les équipements de même que la subvention seront comptabilisés lors de la réception de ceux-ci.

La direction n'est pas certaine des autres incidences que la pandémie pourrait avoir sur ses états financiers et croit que toute perturbation pourrait être temporaire. Cependant, il existe une incertitude quand à la durée et à l'impact potentiel de cette perturbation. En conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'impact potentiel sur les activités de l'organisme en date de ces états financiers.

De plus, après le 31 mars 2020, l'organisme a signé une offre de financement relative à trois crédits. Le premier consiste en un crédit variable d'un montant autorisé de 140 000 \$, garanti par un cautionnement de la ville de Mont-Laurier. Le second est un crédit rotatif d'un montant autorisé de 1 088 900 \$, garanti par une hypothèque mobilière de 1er rang sur la subvention à recevoir du MCCQ et par un cautionnement de la ville de Mont-Laurier. Le dernier est un crédit rotatif d'un montant autorisé de 850 709 \$, garanti par une hypothèque mobilière de 1er rang sur la subvention à recevoir de Patrimoine Canada et par un cautionnement de la ville de Mont-Laurier. Ces trois crédits portent intérêts au taux préférentiel majoré de 0,5 % et le taux préférentiel à la date de signature de l'offre était de 2,45 %.

11. Immobilisations corporelles imputées aux résultats

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées conformément à la méthode comptable divulguée à la note 2. Le coût des immobilisations détenues par l'organisme se détaille comme suit :

	2020	2019
Équipements d'exposition et de bureau	21 754 \$	23 769 \$
Sérigraphies et sculptures	550	550
Améliorations locatives	63 923	63 923
	86 227 \$	88 242 \$

Au cours de l'exercice, l'organisme a acquis pour 2 520 \$ d'équipements d'exposition présentés dans la dépense Activités éducatives (Tableau E). De plus, elle a disposée pour 4 535 \$ d'équipements désuets sans contrepartie monétaire.

12. Instruments financiers**Risques et concentrations**

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2020.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses créiteurs et de sa dette à long terme.

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2019 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2020.

LE CENTRE D'EXPOSITION MONT-LAURIER**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020**

Page 14

	2020	2019
Tableau A - Subventions et services		
Subvention - CALQ	120 356 \$	128 356 \$
Subvention - Ville de Mont-Laurier	4 000	10 234
Subvention - MRC d'Antoine-Labelle	10 000	5 000
Subvention - Emploi été Canada	3 984	3 294
Subvention - Patrimoine canadien - Projet réaménagement	26 671	76 835
Subvention - MCCQ - Projet réaménagement	8 177	25 223
Subvention - Caisse Desjardins - Projet réaménagement	7 000	-
Subvention - Ville de Mont-Laurier - Projet réaménagement	-	20 000
	180 188 \$	268 942 \$

Tableau B - Dons, contributions et activités de financement

Contribution - CSPN	10 463 \$	5 266 \$
Contribution - Caisse Desjardins	5 000	5 000
Commandites	2 973	5 454
Campagne d'autofinancement	1 350	1 250
Dons	872	685
Projets spécifiques	-	500
Autres revenus	154	175
Contribution en nature - Loyer - Ville de Mont-Laurier	26 125	26 125
Contribution en nature - Chargé de projet - Ville de Mont-Laurier	7 890	-
	54 827 \$	44 455 \$

Tableau C - Administration générale et coordination

Salaires et charges sociales	96 379 \$	100 700 \$
Formation et congrès	-	589
Déplacements - Coordination services éducatifs	353	577
Déplacements - Direction	-	442
Reconnaissance - Employés et bénévoles	253	354
Consultants et études	-	187
	96 985 \$	102 849 \$

LE CENTRE D'EXPOSITION MONT-LAURIER**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020**

Page 15

	2020	2019
Tableau D - Fonctionnement		
Honoraires professionnels	8 235 \$	7 612 \$
Fournitures et frais de bureau	3 924	3 392
Téléphone et internet	1 481	1 574
Cotisations et abonnements	1 361	1 296
Poste et messagerie	827	455
Intérêts et frais bancaires	463	337
	16 291 \$	14 666 \$

Tableau E - Activités muséologiques, éducatives et Dimanches-Desjardins

Droit d'exposition	11 715 \$	9 845 \$
Publicité et promotion	4 952	4 059
Cachets aux artistes	2 074	1 600
Frais d'exposition	4 863	3 998
Transport	2 488	3 082
Hébergement	1 650	1 946
Activités éducatives	4 328	2 186
	32 070 \$	26 716 \$

Tableau F - Frais de propriété

Loyer	26 125 \$	26 125 \$
Entretien des locaux	2 289	8 468
Assurances	2 295	2 612
Taxes et permis	3 796	5 462
	34 505 \$	42 667 \$

Tableau G - Frais de réaménagement

Honoraires professionnels	27 396 \$	85 297 \$
Droits de mutation	-	3 660
Intégration des arts	11 061	4 378
Intérêts sur la dette à long terme	2 246	3 520
	40 703 \$	96 855 \$